



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DES-TISSERANDS**  
**ÉCOLE BAIE-SAINT-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la troisième séance du Conseil d'établissement tenue le 16 octobre 2019 à 19 h 00, à l'école de la Baie-Saint-François.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Jeanne Briand, parent	Mme Marie-Ève Brière, technicienne en travaux pratiques (soutien)
M. Philippe Lavallée, parent	Mme France Therrien, enseignante
M. Simon Jeanneau, parent	M. Martin Laroche, enseignant
Mme Phébé Paquette-Brodeur, parent	Mme Mylène Métivier, enseignante
M. Pierre-Marc Gendron, parent	M. Jasmin Lecompte, enseignant
Mme Julie Frappier, parent	Mme Mélanie Leduc, parent substitut
Mme Marie-Claude Richer, Conseillère en orientation (professionnel)	Thita Khunn, étudiante
	Alexis Frappier, étudiant

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT**

Mme Marie-Josée Meloche, directrice  
M. Frank Mooijekind, commissaire

**ÉTAIENT ABSENT(S)**

M. Sylvain Hamel, membre de la communauté  
Mme Karine Prigent, O.P.P.  
Mme Julie Fortin, parent substitut  
Mme Sabrina Derouin, O.P.P.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM**

Mme Jeanne Briand accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Richer, appuyé par M. Simon Jeanneau, et résolu:

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté après ajout / retrait des sujets suivants :

- Le point 8. Journées pédagogiques flottantes-école – Informer : est reporté à la séance du conseil d'établissement du 4 décembre 2019.
- Au point 17 : ajouter les sujets suivants
  - ➔ 17.1 normes et modalités
  - ➔ 17.2 points des élèves
  - ➔ Questions diverses

CÉ # 19-20-10-15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Mylène Métivier, appuyé par M. Martin Laroche, et résolu:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 18 septembre 2019 soit adopté après avoir apporté les modifications suivantes :

- Au point 3 de la page 2 : il faut retirer la phrase : « De plus, dans la même veine de Mme Briand, elle suggère également de retirer les fonctions des personnes qui proposent et appuient les résolutions. Cette suggestion est également retenue. ».
- Au point 9 de la page 8 : il faut retirer la mention : « ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ » ainsi que le numéro de la résolution. Ceci engendre également une modification de numérotation pour le reste du procès-verbal.
- Au point 17 de la page 15 : il faut ajouter la phrase suivante : « CFP de Pointe-du-Lac : le mardi 22 octobre 2019 (visite offerte aux élèves des groupes PRÉ-DEP, TRANSIT, PSE de 4<sup>e</sup> secondaire, 2 groupes de 3<sup>e</sup> secondaire, FMS, FPT et SA2.)

CÉ # 19-20-10-16

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



*Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Baie-Saint-François*

N° de la résolution  
ou annotation

**4. SUIVI(S) AU PROCÈS-VERBAL :**

Mme Marie-Josée Meloche fait le suivi au procès-verbal du Conseil d'établissement du 18 septembre 2019.

- Au point 5.5 de la page 5 : La direction mentionne que le suivi sera fait dans les prochains jours.

**5. PRÉSENTATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES DU 2<sup>E</sup> CYCLE DU SECONDAIRE**

La direction présente les deux personnes qui seront les représentants des élèves du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Il s'agit de Thita Khunn, élève de 5<sup>e</sup> secondaire et présidente de l'association étudiante ainsi que Benjamin Lalonde, élève de 5<sup>e</sup> secondaire. Deux substituts ont aussi été nommés. Il s'agit de Alexis Frappier, élève de 4<sup>e</sup> secondaire et de Damon Elder Pilon, élève de 3<sup>e</sup> secondaire. Thita Khunn explique le processus d'élection et indique que le vice-président est Xavier Leduc, élève de 5<sup>e</sup> secondaire. Ces élèves ont été élus par leurs pairs et ils seront les représentants de l'école pour l'année scolaire 2019-2020 comme membres du conseil d'établissement. Thita Khunn mentionne également qu'ils ont plusieurs projets en tête dont terminer la murale débutée l'an dernier. Au nom du conseil d'établissement, nous leur souhaitons la bienvenue.

**6. CORRESPONDANCE**

Mme Jeanne Briand informe les membres du Conseil d'établissement qu'il n'y a aucune correspondance.

**7. QUESTION DU PUBLIC**

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.



***Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N° de la résolution  
ou annotation**

**8. JOURNÉES PÉDAGOGIQUES FLOTTANTES-ÉCOLE**

Ce point est reporté à la prochaine séance du 4 décembre 2019.

**9. ZOOTHÉRAPIE**

CONSIDÉRANT l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le pouvoir d'organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives.

La direction demande au conseil d'établissement de permettre l'organisation d'un service de zoothérapie à l'école. Grâce à Mme Nathalie Groulx, psychoéducatrice à l'école, nous avons l'opportunité de profiter de sa formation et de son chien pour faire de la zoothérapie avec certains élèves avec des besoins particuliers. Les bienfaits d'une telle intervention sont reconnus par des recherches. L'école aimerait déployer le service au cours de l'année scolaire 2019-2020. Il est évident que nous aurions préalablement vérifié les impacts d'un déploiement d'un tel service (problèmes de santé) et nous en aurions avisé les parents des élèves. De plus, Mme Marie-Josée Meloche nous informe que la commission scolaire a les assurances nécessaires pour ce type de service et que si un élève possède un chien d'assistance, ce dernier sera autorisé à accompagner l'élève à l'intérieur de l'école. Elle souligne également le fait que ce service de zoothérapie sera offert dans certains locaux spécifiques et qu'un rapport pourrait être fait à la fin de l'année. M. Simon Jeanneau demande si le chien de Mme Nathalie Groulx a été évalué afin de participer à ce programme à l'école. Mme Marie-Josée Meloche l'informe que ce chien a suivi la formation avec Mme Nathalie Groulx, mais qu'elle fera tout de même les vérifications nécessaires. Mme Jeanne Briand s'interroge à savoir s'il y a un règlement à ce sujet à la commission scolaire et M. Frank Mooijekind, président de la CSVT, ne pense pas qu'il y en ait. Mme Marie-Josée Meloche va s'informer sur ce point. Mme Julie Frappier ajoute que des écoles dans la commission scolaire ont le service de zoothérapie.



***Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N° de la résolution  
ou annotation**

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Simon Jeanneau et appuyé par Mme Phébée Paquette-Brodeur, il est résolu qu'un tel service soit mis en place sous condition du pedigree de l'animal, que les interventions soient en milieu contrôlé, et qu'il n'y ait aucun règlement à la commission scolaire nous interdisant d'offrir un tel service.

CÉ # 19-20-10-17

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10. REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS**

À titre d'information, la direction informe les membres du conseil que les remboursements des voyages à Nice, Saguenay, Boston, Londres, Costa Rica ont été faits ou seront faits au plus tard à la fin du mois ainsi, la direction sera en mesure de faire le point sur les résultats du fonds à destination spéciale dans une prochaine rencontre.

**11. LOCATION DE SALLE**

CONSIDÉRANT l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserve des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par la commission scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école.

CONSIDÉRANT que l'entente avait été prise par la direction précédente avec la Société Saint-Jean-Baptiste

La direction de l'école informe les membres du conseil d'établissement de la location des locaux suivants : cafétéria, art culinaire et salle d'accueil à la Société Saint-Jean-Baptiste du 15 au 17 novembre 2019 de 18h à 22h. Cette entente constitue un prêt



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

d'honneur et a été conclue avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 avec la direction précédente. Avant d'aller de l'avant avec l'organisation de leur événement, nous devons autoriser à nouveau la location de ces locaux au coût de l'ancienne charte. M. Jasmin Lecompte se demande si, pour un projet personnel d'un élève de PEI de 5<sup>e</sup> secondaire, les élèves doivent payer également les frais encourus par la location de locaux de l'école. Mme Marie-Josée Meloche nous indique que dans ce cas, la location est gratuite pour les élèves de l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre-Marc Gendron et appuyé par Mme Marie-Claude Richer, il est résolu:

QUE le conseil d'établissement approuve cette location de salles.

CÉ # 19-20-10-18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12. DONS, LEGS, SUBVENTIONS OU AUTRES CONTRIBUTIONS BÉNÉVOLES**

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

L'équipe-école aimerait solliciter certains partenaires, organismes et entreprises afin de recevoir des dons qui serviraient à la remise de bourses aux élèves lors de différents événements qui seraient organisés pendant l'année scolaire 2019-2020 soulignant les mérites et la persévérance de nos élèves.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Phébée Paquette-Brodeur et appuyé par M. Martin Laroche, il est résolu:



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

**CÉ # 19-20-10-19**

QUE l'école puisse solliciter des dons pour la remise de bourses lors des soirées spécifiques visant à motiver les élèves dans leur réussite scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**13. PROJET PERSONNEL PEI**

Mme Marie-Eve Brière nous parle du spectacle-bénéfice organisé par une élève de l'école dans le cadre de son projet personnel en 5<sup>e</sup> secondaire. Elle souhaite utiliser ses connaissances en art de la scène pour créer un spectacle afin d'amasser des fonds pour la fondation CHU Saint-Justine pour sensibiliser les gens sur les dommages que peut causer une scoliose (courbure latérale anormale de la colonne vertébrale). Elle a choisi cette fondation, en raison d'une expérience personnelle. Cette fondation lui tient à cœur, car l'équipe de Sainte-Justine a été extraordinaire. Elle veut donc les remercier. Le spectacle-bénéfice aura lieu le samedi 30 novembre à 19h au coût de 15\$ à l'auditorium de l'EBSF. L'entièreté des recettes ira à la Fondation de l'hôpital Sainte-Justine. Les auditions se tiendront le 30 octobre 2019 et les élèves intéressés peuvent présenter des numéros de chant, de danse, d'humour, de théâtre, etc.

L'élève souhaite donc demander aux membres du conseil d'établissement la permission d'effectuer les tâches suivantes :

- Location gratuite de l'auditorium pour la tenue des auditions le 30 octobre 2019 et le soir de l'événement, soit le 30 novembre 2019.
- Vente des billets au coût de 15\$ : En plus de ses parents qui vendront des billets, elle demande la permission de pouvoir vendre ses billets à l'école.
- Impression des billets et affiches : Elle a obtenu l'aide d'un généreux donateur qui fera l'impression des billets et affiches pour son spectacle-bénéfice. Elle demande donc si l'imprimeur peut apposer son logo de manière sobre et en respectant les règles établies sur la publicité en milieu scolaire.
- Contribution volontaire : Elle aimerait déposer un contenant à l'entrée le soir du spectacle afin de recevoir des contributions volontaires.
- 

Finalement, à la fin de son projet, elle remettra le chèque à un membre de la Fondation CHU Sainte-Justine en son nom personnel. Lors de son projet, elle aura à faire une reddition de compte (nombre de billets vendus et total des contributions volontaires) pour l'émission de son chèque. Si les membres du conseil d'établissement désirent voir cette reddition de compte à la fin de son projet, cela sera possible.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mylène Métivier et appuyé par Mme France Therrien, il est résolu:

QUE l'école autorise la tenue du spectacle-bénéfice dans le cadre de son projet personnel de 5<sup>e</sup> secondaire en lui accordant la permission à toutes les demandes citées ci-dessus.

CÉ # 19-20-10-20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**14. MOT DU COMITÉ DE PARENTS**

Mme Phébee Paquette-brodeur nous informe de la tenue d'une consultation concernant le projet de loi sur la transformation des commissions scolaires en centre de services auprès des comités de parents. Les informations sont également disponibles sur le site de la FCPQ.

**15. MOT DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS**

Aucun

**16. ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES**

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités scolaires qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

**Factrie**

Dans le cadre du programme PEI en 1<sup>re</sup> secondaire, les enseignants font la demande d'effectuer une sortie le 23 octobre 2019 à la Factrie. Les élèves effectueront un jeu d'évasion et des activités bâties sur mesure pour travailler les qualités du profil de l'apprenant. Il y a 56 élèves visés de 1<sup>re</sup> secondaire et cette sortie engendre une dérogation à l'horaire. Les frais d'autobus et des activités représentent un coût de 27\$ par élève. Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront déboursier les frais encourus par cette activité. Il y aura 5 accompagnateurs. L'enseignante responsable est Mme Sally Gafanhoto.





**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

Thita Khunn s'interroge sur le fait qu'il est mentionné que la sortie est obligatoire sur le document. Mme Marie-Josée Meloche indique que les nouvelles normes de la gratuité scolaire et contributions financières pouvant être exigées, donne le droit au conseil d'établissement, s'il l'approuve, à demander aux parents de défrayer les coûts d'une activité.

**Amarrages sans frontières**

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « Visite de communauté culturelle (Amarrages sans frontières) ». Cette sortie aura lieu en mai 2020. Les élèves feront la visite de la communauté italienne (casa Italia, église La Madonna). Ils dîneront au Marché Jean-Talon. De plus, ils feront la visite de la communauté arabe (visite d'une mosquée, d'une cathédrale orthodoxe). Les objectifs pédagogiques poursuivis avec le programme sont l'ouverture sur les communautés interculturelles de Montréal ainsi que le contenu du cours d'Éthique et culture religieuse. Il y a 55 élèves visés de 1<sup>re</sup> secondaire PEI par cette activité et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. L'enseignante responsable est Mme Marie-Ève Aubin et il y aura 4 accompagnateurs au total. Le coût de cette activité est d'environ 59\$ par élève (programme spécial). Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront débourser les frais encourus par cette activité.

**Centre des sciences**

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « au Centre des sciences de Montréal ». Cette sortie aura lieu le 27 novembre 2019. Le contenu de cette visite s'inscrit directement dans le programme vu durant l'année. Il y a 29 élèves visés de 2<sup>e</sup> secondaire du groupe de volet science pour cette sortie et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. Les frais d'autobus et des activités représentent un coût de 30.50\$ par élève. Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront débourser les frais encourus par cette activité. L'enseignant responsable est M. Patrick Léger et il y aura 2 accompagnateurs.

**Musée de l'Holocauste / Maison Schmidt / Mont-Royal**

Mme Marie-Ève Brière présente la sortie « Musée de l'Holocauste / Mont-Royal ». Cette sortie aura lieu le 12 mai 2020. Il s'agit d'une sortie sur base volontaire pour les élèves du PEI en 4<sup>e</sup> secondaire. Les élèves visiteront le musée de l'Holocauste (visite



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N° de la résolution  
ou annotation

guidée avec témoignages). Il y aura un dîner santé (guide alimentaire) sur le Mont-Royal que les élèves devront apporter. Finalement, il y aura une activité d'exploration avec l'organisation « Les amis de la montagne ». Les objectifs pédagogiques poursuivis avec le programme sont ouverture intellectuelle, notion d'histoire de 4<sup>e</sup> secondaire, éducation physique et santé (volet alimentation). Il y a 60 élèves visés par cette sortie et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. Le départ de l'école se fait à 9h15 et le retour à l'école est prévu pour 17h15. Les élèves qui restent à l'école auront du travail dans les différentes matières prévues à leur horaire. L'enseignant responsable est M. François Perreault et il y aura 5 accompagnateurs. Les frais encourus seront défrayés par la subvention « sorties culturelles ».

Mme Julie Frappier se questionne à savoir s'il y a un montant limite des frais pouvant être exigé aux parents dans le cadre des sorties, activités, etc. Mme Marie-Josée Meloche informe qu'il n'y a pas de limite. Mme Julie Frappier suggère que l'école établisse une limite totale de frais de sorties par année scolaire. Mme Marie-Josée Meloche indique qu'un bilan des programmes est en cours et que pour le moment, il serait prématuré de prendre une telle décision sans avoir un portrait réel de ce dossier. Finalement, M. Jasmin Lecompte demande si la totalité des frais encourus par cette sortie est payée avec la subvention « sorties culturelles ». Mme Marie-Josée Meloche dit que les frais pouvant être payés avec ce budget le seront et l'emploi d'une autre mesure pourra être envisagé si nécessaire.

**Grands Explorateurs**

Mme Marie-Ève Brière présente l'activité « conférence des Grands explorateurs sur la Slovénie ». Cette conférence aura lieu le 11 novembre 2019 à la 3<sup>e</sup> période et s'adresse à tous les élèves PEI de 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire. Un retour sur la conférence est ensuite fait à la 4<sup>e</sup> période. L'enseignante responsable est Mme France Therrien. Les frais de cette activité représentent un coût de 3.50\$ par élève. Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront déboursier les frais encourus par cette activité.

Mme Julie Frappier se questionne sur ce qui se produit si les élèves n'assistent pas à cette conférence. Mme France Therrien indique que, depuis que cette conférence se donne à l'école, il est rare que cela se produise. Mme Marie-Josée Meloche souligne qu'advenant le cas, les élèves seront pris en charge à même l'école.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**Course Bouge de là!**

Mme Marie-Ève Brière demande, au nom du comité de « la course Bouge de là! », la levée des cours pour la journée dans le cadre de cet événement qui se tiendra le jeudi 21 mai 2020. Cette activité est en lien avec les saines habitudes de vie (alimentation et activité physique). De plus, les écoles bassins du primaire sont invitées à participer à cet événement. Les frais encourus seront assumés par l'école.

Mme Marie-Josée Meloche explique que, pour une levée de cours, les enseignants sont affectés à différents postes de surveillance en tenant compte temps prévu dans leur horaire.

**Voyage à Boston**

Mme Marie-Eve Brière présente le voyage à Boston. Ce voyage aura lieu du 15 au 17 mai 2020. Il s'agit d'un voyage qui porte une réflexion sur notre propre culture et offre un réinvestissement des apprentissages en anglais. Il y a 51 élèves visés de 4<sup>e</sup> secondaire et il n'engendre aucune dérogation à l'horaire. Les enseignants responsables sont M. Gérard Paquette et Mme Marie-Eve Brière. Ce voyage est sur base volontaire et le coût est d'environ 420\$ par élève. Certains repas et dépenses personnelles sont également au frais des élèves. Il n'y a aucune campagne de financement faite pour ce voyage. Il y aura 4 accompagnateurs pour ce voyage.

**GADAF**

Mme Marie-Eve Brière présente plusieurs activités/sorties/campagne de financement pour les groupes GADAF [groupe adapté de développement autonomie fonctionnelle] (environ 20 élèves) :

- Fabrication de baumes de bain, bougies, bracelets et sacs pour le compost durant le mois d'octobre et de novembre servant de campagne de financement. Ces produits seront vendus au marché de Noël à la fin novembre ou décembre 2019 et dans des commerces de la région. Les élèves apprendront de bonnes méthodes de travail et la vente des produits facilitera leur intégration dans la vie communautaire de la ville. Ce projet a pour but de valoriser cette clientèle en leur faisant vivre des réussites et en leur permettant d'avoir un contact positif avec la population. Le marché de Noël est facultatif, car cette activité se déroule la fin de semaine. Une demande sera faite à la fondation ESBF afin d'acheter le matériel nécessaire à la fabrication des produits.



## *Procès-verbal Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de la Baie-Saint-François*

### **N° de la résolution ou annotation**

- Participation à la guignolée des médias en décembre 2019. Le départ est prévu pour 10h00 et le retour est prévu pour 15h00. Le but de l'activité est d'aider à récolter des dons de la population pour la guignolée. Il s'agit d'une activité pour développer des habiletés sociales dans la communauté et cette activité se fait depuis plusieurs années.

- Sorties au cinéma (deux fois dans l'année, soit à l'automne et au printemps) : films qui sont pertinents pour les élèves. Cette activité permet de travailler différentes compétences dans le programme C.A.P.S. et D.E.F.I. qui visent l'intégration dans la société. Le départ se ferait sur l'heure du dîner et le retour est prévu pour les autobus. Le transport vers le cinéma se ferait avec les voitures des intervenants (autorisation parentale obtenue pour diverses activités). L'école assumera le premier 110\$ et le reste des frais est assumé par le budget de la classe (budget lavage).

- Sorties au Parc Sauvé et au Parc des îles : Cette activité permet de faire de bouger et de travailler différentes compétences dans le programme C.A.P.S. et D.E.F.I. Le départ se ferait sur l'heure du dîner et le retour est prévu pour les autobus. Le transport vers le parc se ferait avec les voitures des intervenants (autorisation parentale obtenue pour diverses activités). Cette activité est gratuite.

- Sorties au Bowling (quelques fois durant l'année) : Cette activité permet de pratiquer un sport accessible et de développer diverses compétences. Le départ se ferait vers 13h00 et le retour est prévu pour les autobus. Le transport vers le Bowling se ferait avec les voitures des intervenants (autorisation parentale obtenue pour diverses activités). Les frais seront assumés par le budget de la classe (budget lavage).

- Sorties à la piscine municipale de la Cité des Arts et des sports : Cette activité permet de pratiquer des notions liées au sport et travailler différentes compétences dans le programme C.A.P.S. et D.E.F.I. Le départ se ferait vers 13h00 et le retour est prévu pour les autobus. Le transport vers la piscine municipale se ferait avec les voitures des intervenants (autorisation parentale obtenue pour diverses activités). Cette activité est gratuite.

- Sortie à Valspec pour aller voir la pièce Tom Sawyer le 11 décembre 2019 : Dans le cadre du cours de français, les enseignants désirent amener les élèves voir la pièce Tom Sawyer. En plus de mettre en pratique des notions de français vues en classe, cette sortie permet de travailler différentes compétences dans le programme C.A.P.S. et D.E.F.I. Le départ se ferait vers 9h15 et le retour est prévu pour 11h45 après la pièce. Le transport se ferait avec les voitures des intervenants (autorisation parentale obtenue pour diverses activités). Les frais encourus seront défrayés par la subvention « sorties culturelles ».



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

- Activité de fin d'année, 2 jours au centre de villégiature Jouvence (Orford) les 8 et 9 juin 2020 : Ce séjour permet aux élèves d'apprendre à adopter un comportement personnel et social adapté pour être autonome en société et permet de pratiquer des notions liées au sport et travailler différentes compétences dans le programme C.A.P.S. et D.E.F.I. Le départ se ferait vers 8h00 et le retour est prévu le lendemain vers 20h. Le transport se ferait avec les voitures des intervenants (autorisation parentale obtenue pour diverses activités). Ce séjour comprend les repas, les collations et 4 activités. Des frais de 120\$ par enfant seraient demandés aux parents des élèves désirant participer à ce séjour. Le reste des frais seraient comblés avec les campagnes de financement (marché de Noël) mentionnées ci-dessus.

- Déplacement vers l'épicerie et des milieux de stage : Afin de développer l'autonomie des élèves, les enseignants désirent aller à l'épicerie avec eux afin de réaliser les recettes en cuisine par la suite avec eux. De plus, ils devront aussi se déplacer vers les milieux de stage des élèves pendant l'année lorsqu'ils en auront. Ces activités permettent de pratiquer des notions vues en classe et travailler différentes compétences dans le programme C.A.P.S. et D.E.F.I. Pour les déplacements à l'épicerie, ils se feraient principalement le jeudi à la 2<sup>e</sup> période. Le transport se ferait avec les voitures des intervenants (autorisation parentale obtenue pour diverses activités). Les compétences du programme CAPS sont de communiquer, d'exploiter l'information dans son environnement, d'interagir avec son milieu, d'agir avec méthode et d'agir de façon sécuritaire. Les compétences du programme DÉFI sont le français, les mathématiques, l'univers social, l'éducation physique, etc.

Pour chacune de ces activités/sorties, chaque élève participera selon ses forces et ses défis. Les enseignants responsables sont Mme Mélissa Villeneuve, Mme Sara Cloutier, Mme Audrey-Anne Charland et M. Stephan Robert. Il y aura 7 accompagnateurs.

Mme Phébée Paquette-Brodeur se questionne au sujet des frais de déplacement du personnel lors de ces activités et sorties. Mme Marie-Josée Meloche indique qu'ils sont payés avec le budget de l'école.

**Musée de la Guerre**

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « au Musée canadien de la guerre ». Cette sortie aura lieu le 2 avril 2020. Le contenu de cette visite s'inscrit directement dans le programme vu pendant l'année. Il y a 30 élèves visés de 5<sup>e</sup> secondaire du cours d'histoire du XX<sup>e</sup> siècle pour cette sortie et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. L'enseignant responsable est M. François Perreault. Les frais de cette



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

activité représentent un coût de 48\$ par élève. Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront déboursier les frais encourus par cette activité.

M. Pierre-Marc Gendron et M. Simon Jeanneau s'interrogent sur le fait qu'il est mentionné que la sortie est obligatoire sur le document. Mme Marie-Josée Meloche indique que les nouvelles normes de la gratuité scolaire et contributions financières pouvant être exigées nous autorisent à demander aux parents de défrayer les coûts de cette activité si le conseil l'autorise. De plus, elle souligne que s'il y a des questions au sujet de cette sortie à l'examen, les élèves n'ayant pas participé à cette sortie ne seraient pas pénalisés.

**Voyage à Toronto**

Mme Marie-Eve Brière présente le voyage à Toronto. Ce voyage aura lieu du 15 au 17 mai 2020. Il s'agit d'un voyage qui porte une réflexion sur notre propre culture et offre un réinvestissement des apprentissages en anglais. Il y a entre 40 et 50 élèves visés de 3<sup>e</sup> secondaire et il n'engendre aucune dérogation à l'horaire. Les enseignants responsables sont M. Simon Samuel Hogue, M. Jacques Laparé et Mme Carolane Chénard. Ce voyage est sur base volontaire et le coût est d'environ 400\$ par élève. Il n'y a aucune campagne financement faite pour ce voyage. Il y aura 4 accompagnateurs pour ce voyage.

**Voyage au Saguenay**

Lors de la séance du conseil d'établissement du 26 juin 2019, Mme Marie-Ève Brière présentait le voyage au Saguenay. Ce voyage aurait lieu du 6 au 9 juin 2020 (sujet à changement en fonction du calendrier scolaire et de l'horaire des examens de juin). Il s'agit d'un voyage sportif, historique et culturel. Il y aurait de 50 à 60 élèves visés de 3<sup>e</sup> secondaire PEI et engendrerait peut-être une dérogation à l'horaire (8 et 9 juin si ces derniers sont des journées de classe ou d'activités de fin d'année). Les enseignants responsables sont Mme Mylène Métivier, Mme Caroline Brunet, Mme Marie-Claude Chayer et M. Marc-André Théorêt. Ce voyage est sur une base volontaire et le coût est d'environ 500\$ par élève (tout est inclus, sauf le 1<sup>er</sup> dîner). Ce voyage fut approuvé lors de cette séance. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous donner les dates officielles du voyage, soit du vendredi 5 juin au lundi 8 juin 2020 inclusivement. Il y aura donc une dérogation à l'horaire pour les élèves visés. De plus, le comité organisateur souhaite effectuer deux campagnes de financement. La première campagne proposée est la vente de recettes en pots Masson soit par l'organisme « Recette en pot » où il s'agit d'un produit artisanal, fait à la main, à partir d'ingrédients naturels et sains, dans un pot de verre écologique. Ce programme embauche des travailleurs issus de



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

programmes d'insertion au travail et, pour chaque pot vendu, une portion-repas est remise à un comptoir alimentaire. Cette première campagne est individuelle et aurait lieu à l'automne 2019. La deuxième campagne proposée est d'effectuer de l'emballage au Super C de Valleyfield et il s'agit d'une campagne collective. Elle aurait lieu lors d'une fin de semaine soit à l'automne 2019 ou à l'hiver 2020. Il est important de noter que chaque élève ne peut pas amasser plus que la valeur totale du voyage.

**Sorties du Club Aventure**

Mme Marie-Eve Brière présente deux sorties du « Club Aventure ». La **1<sup>re</sup> sortie** est au Cinéma Guzzo le 29 novembre 2019 après l'école (16h15 à environ 23h15). Les élèves pourront voir un film et s'amuser dans les arcades. Cette activité est sur base volontaire et le coût est de 12\$ pour le transport et les élèves paient les droits d'entrée pour voir le film une fois sur place. Les élèves peuvent souper au restaurant ou s'apporter un lunch. Cette sortie s'adresse à tous les élèves de l'école et le nombre de places disponible est entre 40 et 80. Les enseignants responsables sont M. Gérard Paquette et M. André Boucher. Il y aura 6 accompagnateurs. La **2<sup>e</sup> sortie** est une soirée de ski à Bromont le 6 février 2020. Cette sortie engendre une dérogation à l'horaire, car les élèves participants doivent quitter l'école à 14h45 (de 14h45 à environ 23h15). Ils seront absents de la 4<sup>e</sup> période. Cette activité est sur base volontaire et le coût est d'environ 50 à 60\$ pour le transport et le ski. Les élèves peuvent souper au centre de ski ou s'apporter un lunch. Cette sortie s'adresse à tous les élèves de l'école et le nombre de places disponible est entre 40 et 80. Les enseignants responsables sont M. Gérard Paquette et M. André Boucher. Il y aura 6 accompagnateurs.

**Campagne de financement Voyage Rocheuses 2020**

L'an dernier, ce projet fut présenté et approuvé (après la session d'examen qui se situe aux environs du 22 au 29 juin 2020). Il s'agit d'un voyage sportif et culturel dans les Rocheuses canadienne. Il y a entre 20 et 50 élèves visés qui s'inscrivent en 1<sup>re</sup> secondaire et feront le voyage en 2<sup>e</sup> secondaire. Pour ce voyage, il y avait une campagne de financement où les élèves devaient ramasser des cannettes dans la ville. Cette campagne devait avoir lieu en mai, mais dû à des conditions climatiques difficiles, elle sera effectuée le dimanche 27 octobre de 10h à 16h.

M. Pierre-Marc Gendron demande si le comité organisateur a une idée de la somme amassée lors de la campagne de financement du spaghetti. M. Jasmin Lecompte indique que le décompte est en train de se faire.





**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N° de la résolution  
ou annotation

**Équipes ES-RSEQ**

Une demande de dérogation à l'horaire est déposée afin de libérer les élèves de l'équipe de Football juvénile ainsi que les deux entraîneurs (Maxime St-Onge et Philippe-Olivier Brunet, enseignants) à la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> période le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour un match à Trois-Rivières. De plus, une demande de dérogation à l'horaire pour l'année scolaire 2019-2020 est déposée afin de libérer les élèves des équipes sportives faisant partie du RSEQ Montérégie lors de la 3<sup>e</sup> et/ou 4<sup>e</sup> période lorsqu'elles auront des matchs à l'extérieur.

**Conférence sur les forces armées canadiennes**

Mme Marie-Ève Brière présente l'activité « conférence sur les professions dans les forces armées ». Cette conférence aura lieu vers la fin novembre 2019 à la 2<sup>e</sup> période et s'adresse aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ainsi qu'aux élèves PRÉDEP et Transit. Cette conférence est sur base volontaire et peut accueillir entre 50 et 60 élèves. La personne responsable est Mme Marie-Claude Richer, conseillère en orientation. Cette conférence est gratuite.

**Formation Album des finissants**

Mme Marie-Ève Brière présente l'activité « **formation sur le logiciel de montage pour l'album des finissants** » qui aura lieu en octobre 2019 à la 4<sup>e</sup> période. Il s'agit d'une formation où les élèves apprendront à utiliser le logiciel nécessaire au montage de l'album des finissants. Il y a 10 élèves visés de 5<sup>e</sup> secondaire et il engendre une dérogation à l'horaire (4<sup>e</sup> période). Les personnes responsables sont Mme Nathalie Taillefer et M. Martin Laferrière. Il y aura seulement Mme Taillefer qui participera à la formation. Cette activité est gratuite.

Thita Khunn ajoute que cette formation est longue et doit répondre aux disponibilités du formateur qui vient de l'extérieur.

**Atelier commémoratif contre la violence faite aux femmes**

Mme Marie-Eve Brière présente les « ateliers commémoratifs contre la violence faite aux femmes ». Ces ateliers visent les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire. Dans le cadre de la journée d'action et de commémoration contre la violence faite aux femmes, en souvenir de la tuerie qui a eu lieu il y a 30 ans à la Polytechnique, plusieurs organismes font de la sensibilisation à la violence. Cet atelier se donne à notre école depuis plusieurs années et Mme Roxanne Leblanc de l'organisme C.A.L.A.C.S. – La VIGIE,





**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

souhaite répéter l'expérience et venir rencontrer les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire en début de période pour un maximum de 15 minutes (durant les cours d'histoire l'an passé). Durant cet atelier, les jeunes seront sensibilisés à la violence et la discrimination. Ils recevront un ruban blanc en mémoire de cet événement. Ces ateliers se donneraient à partir de la semaine du 25 novembre 2019. Les personnes responsables sont mesdames Nathalie Groulx et Mme Roxanne Leblanc.

Mme Julie Frappier demande si les groupes de FPT2, FPT3, PRÉDEP et FMS ont invité à assister à cet atelier. Mme Marie-Josée Meloche indique qu'elle fera la vérification à savoir si cela est possible.

**Ateliers de sensibilisation sur les agressions à caractère sexuel**

Mme Marie-Eve Brière présente les « ateliers de sensibilisation sur les agressions à caractère sexuel ». Ces ateliers visent les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire, PRÉDEP, Transit, FPT1 et FMS. Cet atelier se donne à notre école depuis plusieurs années et Mme Roxanne Leblanc de l'organisme C.A.L.A.C.S. – La VIGIE, souhaite répéter l'expérience et venir rencontrer les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire. Il s'agit d'un atelier de 75 minutes. Ces ateliers se donneraient au mois d'avril. L'horaire exact est à déterminer avec les enseignants concernés. Les personnes responsables sont mesdames Nathalie Groulx et Mme Roxanne Leblanc.

**Ateliers du programme « Hors-piste »**

Mme Marie-Eve Brière présente les « ateliers du programme Hors-piste ». Ces ateliers visent les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire et les deux groupes de secondaire adapté s'y rattachant (SA1). Ce programme vise à aider les élèves à développer des compétences concrètes pour faire face aux défis de l'adolescence. Les thèmes abordés sont la gestion du stress, apprivoiser les émotions, apprendre à demander de l'aide, etc. Il s'agit de 7 ateliers (introduction, 5 ateliers et conclusion). Après chaque atelier, les parents reçoivent un résumé par courriel. Ces ateliers se donneraient de la mi-octobre à la fin novembre 2019. La personne responsable est Mme Nathalie Groulx. Mme Marie-Josée Meloche souligne que ce programme est chapeauté par l'université de Sherbrooke.

**Atelier Zen-étude**

Mme Marie-Eve Brière présente les « ateliers sur la gestion de l'anxiété : ZEN-étude ». Ces ateliers visent la clientèle du 2<sup>e</sup> cycle. Le programme Zen-étude utilise l'approche cognitivo-comportemental qui propose une intervention active de la personne dans la résolution de ses difficultés. Le programme comporte plusieurs objectifs et sujets tels



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

que la compréhension de cette problématique, les symptômes, l'apprentissage de techniques afin de contrôler son anxiété, la démarche de résolution de problème, etc.

Les élèves participants vont être absents d'un cours par semaine et ce ne sera pas toujours le même cours chaque semaine. Il en va de la responsabilité de chaque élève de voir avec son enseignant le travail à reprendre. Le programme compte 8 ateliers de 75 minutes à raison d'une fois par semaine. Cette année, l'équipe souhaite offrir ce programme deux fois, à l'automne et à l'hiver. Le groupe sera formé d'environ 15 élèves. Les personnes responsables sont mesdames Nathalie Groulx et Mme Isabelle Jean.

**Ateliers du programme « Fondation Jeunes en tête »**

Mme Marie-Eve Brière présente les « ateliers du Fondation Jeunes en tête ». Ces ateliers visent les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire et du groupe de secondaire adapté s'y rattachant (SA2) au 1<sup>er</sup> cycle; ainsi que les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire, PRÉDEP, Transit, FPT1 et FMS au 2<sup>e</sup> cycle. Pour le 1<sup>er</sup> cycle, ces ateliers ont pour but de favoriser une santé mentale saine chez les adolescents dès leur entrée au secondaire. Pour le 2<sup>e</sup> cycle, ces ateliers ont pour but d'apprendre aux élèves à identifier les signes et symptômes de dépression à l'adolescence et à diriger une personne en détresse vers les ressources compétentes du milieu. Les ateliers du 1<sup>er</sup> cycle auraient lieu du 14 au 22 mai 2020 et ceux du 2<sup>e</sup> cycle seraient du 4 au 11 décembre 2019. La personne responsable est Mme Nathalie Groulx.

**Demande de dérogation à l'horaire dans le cadre des activités de l'Halloween**

La direction demande, au nom du comité des activités étudiantes, la suspension des cours en après-midi pour les activités de l'Halloween le jeudi 31 octobre 2019. Le comité présentera le calendrier des activités à l'équipe-école prochainement. De plus, il est important de souligner qu'en 2017, le taux de participation était de 65% et qu'en 2018, le taux de participation était de 81.5%. Une augmentation de 16.5%. Il s'agit là de l'activité la plus populaire.

Pour toutes informations supplémentaires sur les activités / sorties / voyages / campagnes de financement / dérogation d'horaire, veuillez consulter les documents en annexe.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Frappier et appuyé par Mme Phébé Paquette-Brodeur, il est résolu:



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

CÉ # 19-20-10-21

QUE, la tenue des sorties/activités/voyages/campagnes de financement / dérogation d'horaire, initié par les différents responsables, ait lieu selon les modalités énoncées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Voyage à Nice 2021**

Mme Marie-Eve Brière présente le voyage à Nice. Ce voyage aura lieu en mai 2021 pour une durée de 7 nuits et 8 jours. Il s'agit d'un voyage où les élèves participeront à des entraînements de leur discipline sportive respective dans les équipes locales de la ville de Nice. Il y a également un volet culturel où ils auront la chance de visiter différents attraits de la Côte d'Azur. Ce voyage existe depuis 2007 et est très apprécié des élèves. Ce projet s'adresse aux élèves inscrits au programme sport excellence (PSE) qui sont en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire et/ou inscrits à une équipe sportive de l'école. Ce voyage engendre une dérogation à l'horaire pour les élèves inscrits. Les enseignants responsables sont M. Patrick Benoît, M. François Perreault et Mme Claudine Fortier. Ce voyage est sur base volontaire et le coût est d'environ 2600\$ par élève. Les parents des élèves participants peuvent réduire le prix de la facture en organisant des campagnes de financement et le comité organisateur fera le suivi pour eux afin que ces campagnes de financement respectent les paramètres de l'école et de la commission scolaire.

Mme Marie-Josée Meloche apporte une précision concernant le budget. Ce point abordé dans la documentation est une prévision budgétaire basée sur le dernier voyage. Une fois l'approbation de ce voyage, les démarches vont s'entamer.

M. Jasmin Lecompte revient sur le dossier des voyages et des 180 jours de classes et du fait que nous n'avons toujours pas reçu de directives claires à ce sujet. Mme Marie-Josée Meloche dit que ces voyages font partie de la liste des voyages habituels (déjà fait à l'école) et se retrouvent sur la liste des voyages approuvés par le comité l'an dernier. Pour cette année, les voyages seront portés à l'étude par le comité et ensuite, les demandes seront apportées au conseil d'établissement. M. Jasmin Lecompte mentionne donc qu'il aurait pu repartir le voyage en Alberta selon ces informations. Mme Marie-Josée Meloche rappelle qu'elle a dit qu'elle se fiait sur ce qui avait été accepté l'année dernière. Elle va étudier le dossier avec les membres du comité tout en tenant compte des encadrements de lois, de règlements, etc. Une réflexion a été faite à ce sujet et elle veut s'approprier ce dossier avant d'y apporter des changements. Une discussion s'en suit.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

La proposition suivante est déposée : « Il est proposé d'accepter le voyage à Nice pour 2021 en considérant que cette procédure sera également suivie cette année pour les voyages dont les destinations ont déjà été au programme et dont la vérification des mesures de sécurité a été fait. ».

Tous les parents sont en faveur d'aller de l'avant avec cette proposition et le vote est demandé. Voici le résultat :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

CÉ # 19-20-10-22

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**17. AUTRES POINTS**

**17.1 Normes et modalités**

CONSIDÉRANT l'article 96.15, alinéa 4 de la Loi sur l'instruction publique qui donne à la direction de l'école le mandat d'approuver, sur proposition des enseignants ..., les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'avant d'approuver les propositions, la direction de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement;

La direction présente aux membres l'échéancier des bulletins pour l'année scolaire 2019-2020. Mme Mylène Métivier se questionne à savoir si ce tableau a été élaboré selon les résultats de la consultation faite auprès des enseignants. Mme Marie-Josée Meloche indique que oui. Après la compilation des résultats de la consultation auprès des enseignants, la direction a pris une décision et nous présente ces résultats. Elle en profite également pour expliquer le fonctionnement du comité normes et modalités. Finalement, elle assure que toutes les options ont été scrupuleusement étudiées.

De plus, suite à la présentation de l'échéancier des bulletins pour l'année scolaire 2019-2020, la direction demande, au nom du département de français, une levée de cours



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N° de la résolution  
ou annotation

pour les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire le mercredi 4 décembre 2019 pour l'ensemble de la journée afin de permettre une pratique de l'examen de français en 5<sup>e</sup> secondaire. Cet examen sert de préparation à l'examen ministériel de mai 2020.

Donc, les élèves touchés par cette dérogation feront cette pratique d'examen au lieu de suivre leurs cours réguliers.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie-Claude Richer et appuyé par M. Pierre-Marc Gendron, il est résolu :

QUE le conseil d'établissement approuve les normes et modalités présentées.

CÉ # 19-20-10-23

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**17.2 Points des élèves**

Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance du 4 décembre 2019.

**17.3 Questions diverses**

Mme Julie Frappier suggère d'utiliser le groupe OneDrive créé par Mme Marie-Josée Meloche pour les prochaines communications de documents relatifs aux séances du conseil d'établissement. Mme Marie-Josée Meloche souligne qu'en effet ceci serait beaucoup plus simple, car il y a eu des problèmes avec l'envoi des documents avec certains courriels « Hotmail ». De plus, elle indique qu'elle numérottera les documents selon l'ordre donné par les ordres du jour. Cette suggestion est acceptée par tous les membres.

**18. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

Mme Jeanne Briand rappelle la date de la prochaine séance telle qu'adoptée plus tôt. La séance du Conseil d'établissement se tiendra le mercredi 4 décembre 2019 à 19h00.



***Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation**

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Mylène Métivier, appuyé par Mme Marie-Ève Brière, et résolu:

QUE la séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ # 19-20-10-24

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Mme Jeanne Briand, présidente

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Mme Marie-Josée Meloche, directrice